



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 21.112

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET DÉPARTEMENTAL 2021

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET DÉPARTEMENTAL 2021

RAPPORT N° 21.112

Mes chers Collègues,

Le projet de décision budgétaire modificative qui vous est soumis constitue le premier acte budgétaire de notre nouvelle Assemblée départementale.

Contrairement à la pratique observée par le Département entre 2015 et 2020, le budget primitif pour 2021 a été adopté au printemps. Le compte administratif 2020 a ainsi pu être voté avant le budget 2021, permettant la reprise du résultat lors de cette dernière étape.

Le recours à une décision modificative (DM) est nécessaire, d'une part, pour faire face aux besoins de crédits supplémentaires de certains services, d'autre part, pour adopter les supports d'engagement des crédits nécessaires au démarrage de projets de la collectivité sans attendre le vote du budget primitif (BP) pour 2022. Si cette proposition de décision modificative acte des ajustements substantiels sur la solidarité et l'investissement, elle ne modifie en rien les grands équilibres du budget primitif, confirmant ainsi la qualité des prévisions et la rigueur de la gestion de notre collectivité.

Ce rapport soumet donc à votre approbation les ajustements réels opérés en section de fonctionnement (I) et en section d'investissement (II), les mouvements d'ordre (III), ainsi que la proposition d'équilibre qui en découle (IV).

I. Une section de fonctionnement marquée par l'augmentation des dépenses sociales

A. Ajustement des crédits en dépenses

Il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires pour apporter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales au cours des derniers mois de l'exercice 2021, pour **53,3 M€**. Au total, les crédits de dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2021 atteindront ainsi 1 942 M€¹.

Les principaux ajustements concernent le domaine des solidarités, pour lequel une augmentation des crédits de **41,8 M€** est proposée.

Cette hausse est principalement portée par l'inscription de crédits supplémentaires pour **l'hébergement des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et leur accompagnement (+ 22,4 M€**, dont 18,3 M€ au titre de l'accompagnement). Ce poste de dépense progresse très significativement à la suite du renforcement de la prise en charge d'un encadrement socio-éducatif auprès des jeunes placés dans les hôtels, dont certains relèvent d'une situation complexe pour laquelle une prise en charge continue, jour et nuit, est nécessaire.

¹ Crédits votés au budget primitif 2021 hors dette, FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), provisions et crédits de dépenses imprévues auxquels s'ajoutent les 20,7 M€ de crédits reportés.

Des crédits supplémentaires sont également inscrits pour le **Revenu de solidarité active (+ 6 M€)** en raison d'une hausse du montant des acomptes sur le second semestre 2021, pour **l'hébergement en établissement pour les personnes handicapées (+ 3,6 M€)** et pour le **Fonds de solidarité pour le logement (+ 3 M€)**, dont la réalisation prévisionnelle 2021 est en forte hausse par rapport à 2020 (+ 100 % environ) en raison de l'application du nouveau règlement.

En parallèle, des ajustements supplémentaires sont également nécessaires sur la **masse salariale (+ 3,8 M€)** afin de financer le recours durable à l'intérim, rendu nécessaire pour remplacer les agents vulnérables, notamment dans les collèges, sur **l'entretien des collèges (+ 1,5 M€)** ou encore sur des **dépenses de logistique (+ 1,1 M€)** principalement engendrées par l'ouverture du centre de vaccination situé au sein du Pôle universitaire Léonard de Vinci.

Enfin, plusieurs ajustements sont opérés au titre des péréquations et des dépenses liées à la taxe d'aménagement :

- **- 3,4 M€** au titre de la contribution du Département aux mécanismes de péréquation afin d'ajuster les crédits aux montants notifiés :
 - **- 2,4 M€** sur la péréquation relative aux droits de mutation à titre onéreux ;
 - **- 1 M€** sur le fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF) ;
- **+ 2 M€** au titre du remboursement d'indus sur la taxe d'aménagement à la suite de la réception de deux demandes ;
- **+ 0,1 M€** pour la quote-part de taxe d'aménagement à reverser au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) 92.

B. Ajustement des crédits en recettes

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont également réévaluées à la hausse (**+ 56,4 M€**).

La prévision de **recette des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est augmentée pour atteindre 576 M€ en 2021 (soit + 53,6 M€)**. La hausse annuelle des prix en Petite couronne, constatée au 2^{ème} trimestre 2021 sur les appartements (+ 4,5 %) et les maisons (+ 5,8 %)², conduit en effet à envisager un produit plus important que celui estimé lors de l'adoption du BP 2021.

Le produit 2021 de la taxe d'aménagement est quant à lui augmenté de **2,3 M€** et porté à 14,7 M€, afin d'ajuster la prévision effectuée au BP au produit perçu sur la première partie de l'exercice. 0,3 M€ sont également ajoutés au titre du remboursement par le CAUE des indus de taxe d'aménagement.

Enfin, divers ajustements sont réalisés par rapport aux prévisions du BP, pour un total de **+ 0,5 M€**, à la suite de la notification de plusieurs recettes perçues par le Département (fraction du produit national de TVA, dotation globale de fonctionnement, dispositif de compensation péréquée, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

² Selon le dossier de presse des Notaires du Grand Paris – Septembre 2021.

C. Ajustement des autorisations d'engagement

En matière d'autorisations d'engagement (AE), plusieurs ajustements sont proposés pour garantir le lancement ainsi que la continuité d'importants dispositifs. Ils conduisent à abonder les AE à hauteur de **49 M€**.

Afin de permettre l'engagement des premiers **contrats de développement Département-Ville (CDDV) de 4^{ème} génération**, il est proposé de voter une AE de **34 M€**.

Les autres ajustements sont notamment composés de :

- **+ 13,9 M€** au titre des partenariats sportifs ;
- **+ 9 M€** au titre des subventions versées au profit d'actions menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (écoles françaises des femmes, bus des femmes, etc.) ;
- **+ 1,5 M€** pour une nouvelle AE relative au dispositif numérique éducatif et solidaire ;
- **- 1,2 M€** sur les CDDV de 3^{ème} génération afin d'ajuster l'AE au montant nécessaire ;
- **- 11,3 M€** afin de solder des AE correspondant à des prestations de solidarités achevées (anciens marchés PAM 92, crèches conventionnées, formation des assistantes maternelles, convoyage).

II. **Un ajustement des crédits de la section d'investissement au regard de l'avancement des projets du Département**

A. Ajustement des crédits en dépenses

Afin d'apporter les moyens nécessaires au déploiement et à la continuité des projets structurants prévus au budget primitif pour 2021, il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires pour **23,6 M€**. **Hors dette et dépenses imprévues, les dépenses réelles d'investissement pour 2021 sont ainsi portées à 570 M€**.

Les principaux besoins de crédits supplémentaires portent sur la réalisation d'**investissements au sein des bâtiments départementaux (+ 8,8 M€)** dont notamment :

- **+ 5,3 M€** supplémentaires au titre des **collèges**, dont principalement :
 - **+ 3,8 M€** pour la réalisation de travaux d'aménagement et de gros entretien ;
 - **+ 1,2 M€** dans le cadre du contrat de partenariat public-privé du collège Georges Pompidou à Courbevoie, prévoyant un versement à la notification de l'avenant et des versements en fonction de l'avancement de travaux ayant débuté ;
- **+ 2,8 M€** dans les **bâtiments sportifs** dont **1,4 M€** pour l'équipement aquatique de la Grenouillère à Antony et **1,4 M€** pour la rénovation du stade Yves-du-Manoir à Colombes.

La mise en place d'un dispositif de **prêt de 10 000 ordinateurs ultra-portables** aux collégiens dans le cadre du programme Environnement numérique des collèves (ENC) nécessite également **5,3 M€** de crédits supplémentaires. Ce projet a pour objectif de favoriser l'accès au numérique des collégiens dans le cadre d'un dispositif de prêt de longue durée d'un ordinateur à un élève, dès que sa famille en fait la demande *via* le programme Pass+, si elle y est éligible en fonction de ses conditions de ressources. **1 M€** supplémentaires sont également prévus au titre d'investissements dans les infrastructures informatiques du Département.

Plusieurs ajustements de crédits sont également requis au titre des dépenses de mobilités. En effet, **7,8 M€** supplémentaires se révèlent nécessaires compte tenu de l'avancement du chantier du **tramway T10 Antony-Clamart**. Cette augmentation est partiellement compensée par une restitution de 5,9 M€ de crédits (dont - 3 M€ au titre des travaux sur la RD 914 ; - 1,9 M€ pour la municipalisation de routes départementales et - 1 M€ au titre du prolongement de la ligne 14 du Métro à Saint-Ouen, pour lesquels le besoin est reporté).

Les autres ajustements sont notamment composés de :

- **+ 2,2 M€** pour l'acquisition d'un pôle social en vente en état futur d'achèvement (VEFA) à Clichy, pour lequel un appel de fonds, initialement prévu en 2022, a été avancé cette année ;
- **+ 2,2 M€** pour l'augmentation de la participation du Département aux travaux dans les casernes de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, compte tenu de l'état d'avancement des travaux, communiqué par les services de la Préfecture de police ;
- **+ 1,3 M€** au titre de l'acquisition de matériels techniques nécessaires au raccordement des sites départementaux au poste central de sécurité unique.

B. Ajustement des crédits en recettes

Les **recettes d'investissement** présentent également une **hausse de 20,5 M€**, principalement liée à l'encaissement d'une compensation financière versée par la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la ZAC du Pont d'Issy (+ 19,2 M€).

C. Ajustement des autorisations de programme

En matière d'autorisations de programme (AP), des ajustements sont proposés pour garantir le lancement et la continuité des projets d'investissement du Département. Ils conduisent à abonder les AP à hauteur de **242 M€**.

De manière analogue aux AE, et afin de permettre l'engagement des premiers **contrats de développement Département-Ville (CDDV) de 4^{ème} génération**, il est proposé de voter une AP à hauteur de **85 M€**.

Concernant les travaux de rénovation de collèves, un ajustement est également nécessaire. Cet ajustement, à hauteur de **+ 71 M€**, comprend notamment :

- **+ 32,4 M€** pour les interventions et les aménagements au sein des collèves publics du département ;

- **+ 28,2 M€** pour la reconstruction du collège public Henri Wallon à Malakoff ;
- **+ 6 M€** au titre du remboursement à la Région des investissements réalisés dans les cités scolaires ;
- **+ 3,9 M€** pour les travaux d'extension du collège Joliot Curie à Bagneux.

Une augmentation de **44 M€** des AP relatives aux mobilités est également proposée et comprend notamment :

- **+ 15 M€** au titre d'une nouvelle AP relative aux travaux de réhabilitation du Pont de Saint-Cloud ;
- **+ 12 M€** au titre de la RD 993 (boulevard circulaire) afin de couvrir les besoins récurrents en matière de foncier, de voirie, d'équipement et d'ouvrages d'art ;
- **+ 11 M€** pour les circulations douces dans le cadre de la mise en œuvre du plan vélo ;
- **+ 4 M€** pour la réhabilitation et la mise en peinture du pont de Sèvres.

Enfin, les projets numériques du Département conduisent aux mouvements suivants :

- **+ 25,3 M€** sur l'AP relative à l'environnement numérique des collèges ;
- **+ 6,4 M€** pour une nouvelle AP proposée au titre du projet « Numérique éducatif et solidaire », visant à la mise en œuvre de projets numériques innovants auprès de publics empêchés ou porteurs de handicap, dont la mise en place de la réalité virtuelle en EHPAD.

III. Les mouvements d'ordre

La présente décision modificative comporte l'inscription de mouvements d'ordre s'équilibrant entre les sections, afin de compléter les écritures réalisées lors du BP 2021.

L'amortissement du patrimoine départemental permet, d'une part, de constater comptablement la dépréciation de sa valeur, d'autre part, de participer au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement. Les inscriptions complémentaires relatives aux **dotations aux amortissements** s'élèvent à **27,2 M€**, dont 25,8 M€ au titre de l'amortissement des subventions versées en 2019 et 2020 au fonds de solidarité interdépartementale d'investissement (FS2I). Les dotations aux amortissements font l'objet d'une **neutralisation** à hauteur de **31,3 M€**.

En outre, des inscriptions sont équilibrées en section d'investissement au titre des acquisitions (**22,3 M€**) et des cessions (**5,2 M€**) à titre gratuit ou à l'euro symbolique.

IV. L'équilibre de la décision modificative

Afin d'équilibrer ce projet de décision modificative, une augmentation de 7,3 M€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est proposée. Cette augmentation se traduit à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Ainsi, après prise en compte des mouvements réels et des opérations d'ordre, je vous propose d'approuver la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2021 arrêtée en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

- en € -	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	53 277 484,25	56 400 629,24	23 609 405,99	20 486 261,00
Opérations d'ordre	34 489 144,99	31 366 000,00	59 781 000,00	62 904 144,99
<i>dont virement</i>	<i>7 314 144,99</i>			<i>7 314 144,99</i>
Total	87 766 629,24	87 766 629,24	83 390 405,99	83 390 405,99

Cette décision modificative n° 1 propose donc des ajustements importants, tant au regard des crédits de paiement pour cette fin d'exercice 2021 qu'au niveau de ses engagements pluriannuels, démontrant la politique volontariste du Département en matière de solidarités et d'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi